

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT CORONAVIRUS

Conditions de l'offre « Annulation ou Report »

ClearBUS propose à ses utilisateurs de prendre en charge l'envoi de nouvelles notifications par Lettres Recommandées Electroniques (LRE), ayant pour objet l'annulation ou le report d'évènements dont l'organisation est impactée par les mesures gouvernementales, en relation avec la crise sanitaire liée au COVID-19.

1 - PRESENTATION

- a. Vous trouverez ci-après les Conditions qui s'appliquent à l'offre exceptionnelle de ClearBUS concernant les envois de LRE « gratuites ».
- b. Dans les présentes Conditions, les termes « nous » ou « notre/nos » font référence à ClearBUS. Les termes « vous » ou « votre/vos » font référence à l'utilisateur de nos services, qui effectue des envois de LRE (abonné principal ou abonné secondaire).

2 - ENVOI DES LRE

- a. Les utilisateurs de ClearBUS vont pouvoir envoyer gratuitement des LRE pour « Annulation » et ou « Report » d'un évènement dont la planification est remise en cause du fait des mesures mises en place par le gouvernement pour lutter contre l'épidémie de Coronavirus.
- b. Vous pouvez bénéficier de cette offre sans restriction de volume d'envoi et sans obligations dès lors que ces nouveaux envois sont corrélés à des LRE envoyées antérieurement.
- c. Pour prétendre à la gratuité des LRE dans le cas d'un premier usage, vous devrez vous engager à mettre en œuvre ce service lors des prochains usages en condition normale.
- d. Les termes « ANNULATION » et/ou « REPORT » devront apparaître dans le titre de la LRE à envoyer (métadonnée).
- e. Les caractéristiques du courrier ClearBUS restent inchangées.



PSCO
qualifié eIDAS

www.clearbus.fr
09.83.25.26.45

